

LÉGION ROYALE CANADIENNE, DIRECTION DE L'ONTARIO

CONCOURS DE VIDÉO SUR LE SOUVENIR

RÈGLES ET RÈGLEMENTS

Les renseignements suivants décrivent les règles et les règlements du concours de vidéos du Souvenir de la Direction provinciale de l'Ontario:

RÈGLEMENT DU CONCOURS VIDÉO

Les participants sont invités à exercer leurs talents de narrateur pour créer une courte vidéo sur le thème du Souvenir. Les vidéos doivent être soumises par l'intermédiaire du site [Web ConcoursDuSouvenir.ca](http://WebConcoursDuSouvenir.ca).

Les œuvres gagnantes au niveau provincial sont ensuite transmises à la Fondation nationale de la Légion à Ottawa pour être jugées au niveau national. Les œuvres gagnantes (lauréats nationaux) sont exposées au Musée canadien de la guerre de novembre à octobre de l'année suivante.

1. Tous les élèves (y compris ceux instruits à domicile) de la 7^e à la 12^e année (au Québec : de la 1^{ère} année du secondaire à la 5^e année du secondaire) du système scolaire canadien sont admissibles à ce concours.

2. Pendant le processus de soumission en ligne, les participants âgés de moins de 18 ans doivent confirmer qu'ils disposent d'une autorisation parentale.

3. Toutes les vidéos doivent être soumises en ligne à l'adresse ConcoursDuSouvenir.ca.

a) Pour soumettre votre vidéo, elle doit être téléchargée sur YouTube. Les participants doivent fournir le lien public et partageable de leur vidéo finale au cours de la procédure de soumission en ligne.

b) Chaque participation doit être l'oeuvre d'une seule et même personne. Les soumissions de groupe ne sont pas admises.

4. Toutes les vidéos admissibles doivent avoir une durée minimale de 30 secondes et maximale de 2 minutes.

5. Les vidéos peuvent être en français, en anglais ou bilingues.

6. Toutes les œuvres soumises doivent être des réalisations originales du participant. Les œuvres qui semblent rendues par une intelligence artificielle ne seront pas acceptées.

7. Les séquences vidéo, les images, le son ou la musique de source externe présentés dans la vidéo doivent être utilisés sous licence, être libres de droits ou cités, et ce, en accordant tout le crédit ou le mérite à leurs auteurs. Une liste de vos sources, correctement citées, doit être jointe à votre demande.

8. La copie ou la reproduction d'oeuvres déjà publiées, en tout ou en partie, sans l'identification ou l'autorisation écrite de l'auteur ou de la source, entraînera la disqualification automatique de l'oeuvre.

9. L'œuvre doit refléter le Souvenir avec un thème canadien. Si des symboles sont utilisés, les symboles canadiens doivent être prépondérants.

10. Toutes les vidéos provinciales seront jugées au niveau de la direction de l'Ontario.

11. Toutes les vidéos des gagnants au niveau provincial seront affichées sur le site Web de la Direction de l'Ontario pendant une période d'un an.

CRITÈRES D'ÉVALUATION:

CONTENU ET CLARTÉ:

L'œuvre reflète-t-elle le thème du Souvenir dans un contexte canadien? Transmet-elle un message clair ou une émotion en rapport avec le thème? Est-elle cohérente? Est-ce qu'elle maintient le cap d'un bout à l'autre?

CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITÉ:

L'œuvre suscite-t-elle et maintient-elle l'intérêt? Est-elle réfléchie, émouvante, inspirante et/ou percutante? Le contenu de la vidéo vous semble-t-il original? L'œuvre est-elle unique et originale, produite par le participant, dans le cadre du concours?

PRODUCTION ET QUALITÉ:

Quelle est la qualité générale de la production, tant sur le plan visuel que sonore? L'œuvre semble-t-elle avoir été réalisée de manière réfléchie, bien planifiée et bien rythmée? La vidéo se déroule-t-elle bien, sans problème technique, audio ou de montage? La limite de temps est-elle respectée?

Tous les prix seront attribués sur recommandation des juges, dont les décisions sont finales. Le gagnant au niveau provincial ou de la Fondation nationale de la Légion, sur notification de son prix, accepte l'utilisation complète et exclusive de son travail à des fins non lucratives pour promouvoir ce programme, la Fondation nationale de la Légion et la Légion royale canadienne pour l'année en cours et à perpétuité.

Les vidéos des première, deuxième et troisième places au niveau provincial dans chaque catégorie seront récompensées. Les gagnants des première, deuxième et troisième places au niveau provincial recevront un prix en espèces et une médaille.

PRIX PROVINCIAUX

<u>De la 7e à la 9e année</u>		INTERMEDIAIRE
Premier prix	-	\$200.00
Deuxième prix	-	\$150.00
Troisième prix	-	\$125.00
<u>De la 10e à la 12e année</u>		SENIOR
Premier prix	-	\$350.00
Deuxième prix	-	\$200.00
Troisième prix	-	\$150.00

GUIDE DE DÉMARRAGE PRATIQUE:

Quel type de vidéo puis-je soumettre? Votre vidéo peut être n'importe quoi, du court métrage à l'animation, du moment qu'elle illustre les thèmes canadiens du Souvenir.

Votre vidéo pourrait être:

- Un court métrage
- Un documentaire
- Une entrevue
- Une animation
- Une reconstitution
- Un message d'intérêt public
- Une performance ou un discours enregistrés

RESSOURCES CRÉATIVES GRATUITES:

Toute séquence, image, son ou musique dans la vidéo qui n'a pas été créée par toi doit faire l'objet d'une licence et/ ou être libre de droits. Voici quelques liens utiles vers des médias que tu peux utiliser:

SON/MUSIQUE: freesound.org | epidemicsound.com

VIDÉO: pexels.com/videos | cover.co

PHOTOS: pexels.com | unsplash.com

SOUMETTRE LA VIDÉO:

Pour soumettre votre vidéo, il faut d'abord la télécharger sur YouTube. Tu dois fournir le lien YouTube public et partageable en remplissant le formulaire de soumission du concours sur le site [Web ConcoursDuSouvenir.ca](https://WebConcoursDuSouvenir.ca).

POUR TÉLÉCHARGER:

1. Se connecter ou créer un compte YouTube à studio.youtube.com.
2. Cliquer sur le bouton + Créer et sélectionner Importer des vidéos.
3. Suivre les instructions pour le processus de téléchargement. Assure-toi que les paramètres de ta vidéo sont les suivants: a. Donne un titre à ta vidéo YouTube selon les critères suivants : YRC[année]-Nom de l'étudiant.e-Vidéo b. Les options de l'auditoire sont réglées sur « Oui, c'est conçu pour les enfants ». c. Les options de visibilité sont réglées à « Publique. »
4. Une fois la vidéo téléchargée, copie le lien et inclus-le dans le formulaire de participation au concours.

Dernière mise à jour - septembre 2024